



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

N°2026 09 01

Objet : Secrétariat Général : Construction de la Gendarmerie – Avenant n°1 au mandat de travaux entre la commune de Saône et T25

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 23
- * Ayant donné procuration : 0
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 17/09/2026

Date de publication le 25/09/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, Maire, pour la session ordinaire du mois de septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, David LAMBIEY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame Marlène BAUD

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le mandat public de maîtrise d'ouvrage déléguée, relatif au projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Saône, confié par la Ville de Saône à la Société Publique Locale TERRITOIRE 25 et notifié le 4 août 2025 ;

Considérant la nécessité de compléter la mission du mandataire au titre de l'assistance au mandat pour la conclusion des contrats de financement, notamment en matière de recherche et de montage des dossiers de subventions ainsi que d'ingénierie financière ;

Considérant que l'avenant n° 01 prévoit, au titre des dossiers de subventions, l'identification des financements publics mobilisables, le montage et le suivi des demandes, leur optimisation, l'assistance à la négociation et à la conclusion des conventions de subvention, ainsi que la production des livrables correspondants ;

Considérant que l'avenant prévoit également une mission d'ingénierie financière comprenant notamment l'analyse du projet de bail proposé par la gendarmerie, l'analyse du plan de financement de la collectivité et la participation aux réunions avec les financeurs ;

Considérant que cet avenant est sans modification financière du mandat initial et sans modification de sa durée ;

Considérant que toutes les autres clauses du mandat initial non directement modifiées par l'avenant demeurent en vigueur ;



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER l'avenant** n° 01 au mandat public de maîtrise d'ouvrage déléguée conclu avec TERRITOIRE 25 pour le projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Saône, portant sur des prestations complémentaires relatives aux dossiers de subventions et à l'ingénierie financière ;
- **DE PRENDRE ACTE** que cet avenant n'entraîne aucune modification financière du mandat initial et ne modifie pas sa durée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 01 ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait et délibéré à Saône, le 22 septembre 2026

Lylian CALVAT
Maire de Saône



DESTINATAIRES : PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP – T25

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Ville de SAONE

26, rue de la Mairie – 25660 Saône



MANDATAIRE :

TERRITOIRE 25

6 rue Louis Garnier – BP 1513 – 25008 BESANÇON Cedex



Territoire 25

OPERATION :

Projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Saône.

MANDAT PUBLIC DE MARCHÉ D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ



ENTRE

La Ville de Saône,
représenté par son Maire, Monsieur **Lylian Calvat**, ayant la Mairie au 26, rue de la Mairie – 25660 Saône
ci-après dénommé « le Mandant »,

D'UNE PART

ET

La Société Publique Locale (ou la Société Publique Locale d'aménagement) **TERRITOIRE 25**,
Forme de la société : SA
au capital de 3.263.600 €
dont le siège social est à BESANÇON – 6 rue Louis Garnier

- Immatriculée à l'INSEE :

Numéro SIRET : 53942611400010

Code la nomenclature d'activité française (NAF) : 4299Z

Numéro d'identification au registre du commerce : B 539 426 114

représentée par M. Denis LEROUX, son Président en exercice
et désignée dans ce qui suit par « le Mandataire »

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Par notification en date du 04 août 2025, la commune de SAONE a confié à TERRITOIRE 25, dont le siège social est situé 6, rue Louis Garnier – BP 1513 – 25008 Besançon Cedex, un mandat public de maîtrise d'ouvrage déléguée relatif à la construction d'une caserne de gendarmerie à Saône.

Sous diverses charges et conditions que le Mandant et le Mandataire estiment inutiles de rappeler.

Objet de l'avenant :

En complément de l'article 10 - *Gestion financière et comptable de l'opération* dans la liste des tâches du mandataire – annexe à la convention de mandat entre la ville de SAONE et TERRITOIRE 25, le point 7 - *Assistance au mandant pour la conclusion des contrats de financement (prêts subventions)* est complété par les prestations complémentaires suivantes :

Article 1 – Dossiers subventions

1. Définitions

Obtenir des **financements publics** (subventions, aides, ou cofinancements) pour réduire le coût de la construction de la caserne de gendarmerie, en ciblant :

- Les **subventions de l'État** (ex : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR, Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, etc...).

- **Les aides européennes** (ex : Fonds Européen de Développement Régional - FEDER, Fonds de Cohésion).
- **Les financements des collectivités territoriales** (Région, Département, GBM).
- **Les dispositifs spécifiques** (ex : crédits du ministère de l'Intérieur, programmes de la Gendarmerie Nationale, appels à projets de l'ANCT).

2 - Périmètre de la prestation

- **Identification** : Recensement exhaustif des subventions éligibles, en fonction :
 - De la localisation du projet (zone rurale, urbaine, prioritaire).
 - De la nature des travaux (construction neuve, rénovation, extension).
 - Du porteur de projet (collectivité, État, établissement public).
- **Montage des dossiers** :
 - Rédaction des demandes (notes de présentation, budgets détaillés, justificatifs).
 - Coordination avec les services instructeurs (préfets, DREAL, services déconcentrés).
 - Suivi des échéances et relances si nécessaire.
- **Optimisation** :
 - Combinaison des aides pour maximiser le taux de financement (ex : cumul DETR + FEDER).
 - Vérification de la compatibilité entre les dispositifs

3. Modalités d'action pour acquérir les subventions

3.1. Diagnostic initial

- **Cartographie des subventions** :
 - Liste exhaustive des dispositifs potentiels, classés par :
 - Niveau (État, Europe, Région, Département).
 - Taux de financement (ex : 30% à 80% selon les fonds).
 - Échéances (dates limites de dépôt, périodicité des appels à projets).

3.2. Stratégie de ciblage

- **Priorisation** :
 - Subventions à fort taux de financement ou à faible concurrence.
 - Dispositifs spécifiques aux infrastructures de sécurité (ex : programmes du ministère de l'Intérieur).
- **Calendrier** :
 - Planification des dépôts en fonction des échéances.
 - Anticipation des délais d'instruction (3 à 12 mois selon les fonds).

3.3. Montage des dossiers

- **Rédaction** :
 - Notes de présentation (justification du besoin, impact territorial).
 - Budgets détaillés (coût total, part subventionnable, autofinancement).
 - Pièces jointes (délibérations, plans, devis, études prévisionnelles).
- **Validation** :
 - Soumission des dossiers au mandant pour approbation avant dépôt.
 - Adaptation aux retours des services instructeurs (ex : DREAL, préfets).

3.4. Suivi et relances

- **Tableau de bord** :
 - Suivi de l'avancement de chaque demande (date de dépôt, état, montants sollicités).
 - Alertes sur les échéances (ex : délais de réponse, demandes de compléments).
- **Relances** :

- Contact régulier avec les services instructeurs pour suivre le traitement.
- Réponses aux demandes de compléments ou de modifications.

3.5. Négociation et obtention

- **Argumentaire :**
 - Mise en avant des critères d'éligibilité (ex : sécurité publique, aménagement du territoire).
 - Justification des coûts (devis comparatifs, benchmark).
- **Signature des conventions :**
 - Assistance à la rédaction des conventions de subvention (avec l'État, la Région, etc.).
 - Vérification des clauses (obligations du bénéficiaire, modalités de versement).

4. Livrables attendus

- 4.1 - **Un rapport de diagnostic :**
 - Liste des subventions éligibles avec taux, montants et échéances.
 - Analyse des forces/faiblesses du projet pour chaque dispositif.
- 4.2 - **Des dossiers de demande complets :**
Pour chaque subvention ciblée (format PDF ou dématérialisé).
- 4.3 - **Un tableau de suivi :**
État des demandes, montants obtenus, échéances.
- 4.4 - **Un bilan final :**
Récapitulatif des subventions obtenues et des montants restants à financer.

Article 2 : Ingénierie financière

1 - Objet de la mission

La mission d'ingénierie financière a pour objectif d'accompagner la collectivité dans l'analyse et la validation des aspects financiers du projet, en collaboration avec les parties prenantes (gendarmerie, financeurs, etc.). Elle inclut notamment :

- **L'analyse et l'avis sur le projet de bail** proposé par la gendarmerie, en vérifiant sa conformité avec les objectifs du projet, les contraintes juridiques et les équilibres économiques.
- **La relecture et l'analyse critique du plan de financement** élaboré par la collectivité, incluant :
 - La cohérence entre les besoins du projet et les ressources mobilisées (subventions, emprunts, fonds propres, etc.).
- **La participation aux réunions** avec les financeurs (banques, État, région, département, etc.) pour :
 - Présenter les analyses réalisées.
 - Négocier ou clarifier des points techniques ou financiers.
 - Assurer une coordination fluide entre les acteurs.

2 - Livrables attendus

La mission donnera lieu à la production des documents suivants :

- **Un avis écrit** sur le projet de bail, incluant une analyse des clauses financières et juridiques, ainsi que des recommandations.
- **Un rapport d'analyse du plan de financement**, avec :
 - Un diagnostic de la viabilité financière du projet.
 - Des scénarios d'optimisation (si nécessaire).
- **Des comptes-rendus de réunions** avec les financeurs, incluant les points de blocage, les engagements pris et les suites à donner.

3 - Répartition des responsabilités

- **La collectivité :**
 - Fournit tous les documents nécessaires (projet de bail, plan de financement, conventions existantes, etc.).
 - Valide les orientations proposées par le mandataire.
- **Le mandataire :**
 - Assure l'expertise technique et financière.
 - Alerte la collectivité sur les risques ou opportunités identifiés.
 - Propose des solutions adaptées aux enjeux du projet.

Article 3 : Evolution financière du marché

Sans modification financière du mandat initial

Article 4 : Durée du marché

Sans modification du mandat initial

Article 5 : Modification du marché initial

Toutes les clauses du mandat initial qui ne sont pas directement modifiées par le présent avenant demeurent expressément en vigueur.

Fait à Besançon
Le 9 septembre 2026

Pour Territoire 25
Par délégation
Thierry GALLAIT
Directeur construction publique

Pour le maître d'ouvrage
Commune de Saône
M. Lylian CALVAT, Maire

